



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 114081

Texte de la question

M. Serge Grouard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les graves difficultés d'intégration scolaire auxquelles sont confrontés les enfants souffrant de dyspraxie ainsi que leurs familles. En effet, ce handicap, bien que touchant en moyenne un enfant par classe, est encore mal connu. Dès lors, les enseignants sont démunis face à ces enfants ayant des besoins spécifiques en matière d'apprentissage. Les médecins scolaires sont eux aussi rarement formés à ces troubles particuliers et ne peuvent par conséquent leur apporter leur aide. Nous disposons enfin de peu d'unités pédagogiques d'intégration adaptées à ce handicap, notamment dans le Loiret. Il lui demande quelles mesures peuvent être prises, notamment en matière de formation et d'ouvertures d'UPI, afin d'alléger les difficultés de ces familles, de plus en plus nombreuses.

Données clés

Auteur : [M. Serge Grouard](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114081

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13472